

# CONSIGNES AUX CANDIDATS ADMISSIBLES AUX ÉPREUVES ESSEC – Concours BCE 2021

En vous inscrivant aux concours de la BCE, vous vous engagez à avoir pris connaissance du règlement du concours et à le respecter strictement et complètement.

Documents à présenter à la demande du personnel de l'ESSEC

- Votre convocation imprimée ou sa version électronique
- Votre pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité ou permis de conduire)

Documents et matériels autorisés

Aucun document ni matériel électronique ne sont autorisés. En particulier, les objets connectés et téléphones portables ne peuvent figurer sur les tables.

L'utilisation de document ou de matériel électronique constitue un cas de fraude au concours.

Il est recommandé d'utiliser un stylo feutre de couleur noire et non effaçable de couleur noire.

Il est fortement conseillé de ne pas utiliser de correcteur (ruban correcteur, stylo correcteur, effaceur ...) mais plutôt de rayer proprement sur sa copie.

Il est interdit d'utiliser des agrafes ou des trombones.

L'usage de tout document écrit ou imprimé, de tout papier autre que ceux fournis est formellement interdit.

## Retard et absence

Si vous êtes absent à l'une des épreuves, vous serez éliminé des épreuves d'admission de l'ESSEC. Cependant, l'ESSEC prendra en compte le contexte sanitaire et pourra proposer une seconde convocation à des candidats s'ils devaient être déclarés positif au covid-19 ou cas contact avéré. Pour cela le candidat devra nous informer **avant le début des épreuves** (au plus tard le 18 juin 2021 à 7h30 pour les tests écrits d'aptitude et au plus tard à 7h30 le jour de ses épreuves orales) avec un justificatif :

- pour les étudiants mis en isolement car testés positifs : certificat d'isolement CPAM si disponible, sinon résultat du laboratoire du test PCR
- pour les étudiants mis en isolement car identifiés comme cas contact à risque d'une personne testée positive : certificat d'isolement CPAM si disponible, sinon certificat médical

Pour nous joindre à partir du 16 juin 2021 (9h00 - 17h00)

06 26 42 72 94

07 60 68 65 11

<https://essec.myselection.online/Contact>

Si vous vous présentez dans l'heure suivant l'heure effective de début d'une épreuve, vous pourrez être autorisé à composer, mais ne bénéficierez d'aucune prolongation. Après la première heure, vous ne serez pas autorisé à composer et serez considéré absent.

Aucune sortie temporaire ou définitive n'est autorisée pendant la 1ère heure et le dernier 1/4 d'heure de l'épreuve.

## Pendant les épreuves

Il est interdit :

- de communiquer avec vos voisins ou de vous déplacer sans autorisation. En cas de besoin, levez la main jusqu'à ce qu'un surveillant vienne à vous
- de ne pas respecter le silence
- de porter un couvre-chef : vous devez l'enlever ou vous soumettre à un contrôle permettant de s'assurer de l'absence de tout moyen de communication frauduleux
- d'utiliser un casque anti-bruit (les bouchons d'oreilles sont autorisés après avoir été signalés au surveillant)
- d'utiliser un téléphone portable ou tout autre moyen de télécommunication
- d'utiliser un minuteur, un réveil, un chrono, etc... (seule une montre non connectée est autorisée)
- d'utiliser tout document écrit ou imprimé, tout papier autre que ceux fournis

## En début d'épreuve

Remplissez soigneusement l'en-tête avec votre numéro candidat

En fin d'épreuves

Restez à votre place. Les épreuves sont ramassées par nos surveillants.